

Formation à la

MFR LA HAGUE
du 02/11/21 au 11/02/22

**INFORMATIONS
COLLECTIVES**

Vendredi 01/10/21
ou
Vendredi 08/10/21
ou
Jeudi 14/10/21

de 9h à 12h15

Les tests et l'entretien individuel pour les personnes intéressées se dérouleront à la suite des informations collectives.

Un courrier comportant la liste des pièces administratives parviendra ensuite aux candidats retenus.



MFR LA HAGUE

6 allée du clocher

Urville – Nacqueville

50460 LA HAGUE

02 33 03 59 03

mfr.urville@mfr.asso.fr

www.mfr-lahague.fr

FORMATION QUALIFIANTE



**SE PREPARER AUX
METIERS DU SOIN
ET DE L'AIDE A
LA PERSONNE**



Action financée
dans le cadre du programme
QUALIF' 2021



L'ACTION

Organisée autour de thématiques variées et essentielles pour atteindre les objectifs suivants:

- Devenir professionnel des métiers du soin et de l'aide à domicile
- Acquérir des compétences techniques
- Développer la communication professionnelle
- Découvrir les différentes pathologies
- Acquérir les 1ers gestes de secours
- Accompagner et certifier l'évolution des compétences numériques

PUBLICS VISES

- ☼ Demandeurs d'emploi en recherche de qualification
- ☼ A titre dérogatoire jeunes sortis de formation initiale depuis moins de 9 mois
- ☼ Salariés en contrat aidé
- ☼ Salariés en contrat dans une structure d'insertion par l'activité économique

Nécessité de maîtriser les savoirs de base

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

RYTHME DE LA FORMATION

315 heures au centre de formation réparties sur 10 semaines :

*Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15
et de 13h45 à 17h30*

140 heures en stage réparties sur 4 semaines au sein d'une structure en lien avec le projet :

*Les horaires sont déterminés avec la structure d'accueil partenaire de la formation.
(EHPAD, IME, ESAT, association et entreprise d'aide à domicile, service hospitalier...)*

DES METIERS QUI RECRUTENT



Des stages pratiques pour découvrir les métiers



Aide à domicile
Agent de service hospitalier
Employé familial
Métiers en lien avec le handicap

FINANCEMENT & REMUNERATION

Des coûts pédagogiques financés par la Région
Une rémunération assurée pour chaque stagiaire de 685* euros minimum.

** hors prise en charge par le régime conventionnel (Pôle emploi – employeurs).
Acompte de 200 €, dès le démarrage du parcours.*

Un cumul possible avec :

- Une gratification librement versée par une entreprise lors d'un stage
- Le RSA et la prime d'activité
- Un salaire : pour les personnes qui cumulent une formation et un emploi dans le respect de la réglementation du temps de travail
- Les indemnités journalières accident du travail des stagiaires reconnus travailleurs handicapés dans un centre de rééducation professionnelle (CRP)

Une action certifiée

